

ENVOI DES MAGAZINES DE L’INC AUX ABONNES ET CLIENTS

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**ANNEXES AUX ACTES D’ENGAGEMENT**

Annexe 0 à l’Acte d’Engagement : BORDEREAU D’ANALYSE DE LA CONFORMITE DES REPONSES, PROPRE A CHAQUE LOT

Cette annexe sert à la fois pour déterminer le respect des exigences et pour permettre aux candidats d’indiquer celles qui, soit du fait des offres en variante, soit à l’issue des négociations, ne sont plus d’actualité.

**Cette annexe sert donc à valoriser le Critère « Différence de valeur à la charge de l’INC »**

Ce critère compte pour **5%** de la note finale attribuée à l’offre et est analysé exclusivement au regard du contenu de l’Annexe 0 à l’AE : bordereau de réponse au critère « *analyse de la conformité* ». Ce critère sert notamment à prendre en compte les écarts de valeur technique issues des modifications apportées par les candidats dans les variantes ou au cours de la négociation, après accord des deux négociateurs.

.

Les mentions invitant à se reporter à d’autres documents ne sont pas prises en compte.

NE PAS REPONDRE A TOUTES LES QUESTIONS LA TRANSFORME EN VARIANTE ET PEUT LA RENDRE NON CONFORME.

Cette annexe correspond :

Lot 1 : envoi en nombre des magazines presse

Lot 2 : envoi égrené des magazines presse

Lot 3 : envoi des autres publications hors presse.

Et pour

L’offre de base

La variante (1 variante par lot max)

Respectez vous l’ensemble des exigences concernant ce qui est contenu dans le chapitre exigences du CCTP? respectez vous les critères et les niveaux associés ?

☐oui

☐ Non (rappel : il n’est pas possible de répondre « non » à une exigence qui n’est pas modifiable au niveau de la réponse, ou qui est non négociable. Attention : toute réponse « non » peut rendre votre offre non conforme, ou la transformer en variante.

Décrivez si non :

Respectez-vous l’ensemble des exigences (à l’exception des exigences marquées non négociables ou exigences techniques minimales) concernant ce qui est contenu dans le CCAP

☐oui

☐Non

Attention : toute réponse « non » peut rendre votre offre non conforme, ou la transformer en variante.

Décrivez si non :

Annexe 1 à l’Acte d’Engagement : BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

Cette annexe sert à déterminer le cout global de la prestation.

Rappel.

Critère cout

Ce critère compte pour 80 % de la note finale attribuée à l’offre et est analysé exclusivement au regard de la réponse fournie dans l’Annexe 1 et 2 et 3 à l’AE : Bordereau des Prix Unitaires (BPU), fonctionnement des tarifs et éléments de calcul du cout complet.

Les mentions invitant à se reporter à d’autres documents sont, pour cette annexe, exceptionnellement prises en compte si elles sont bien expliquées en annexe 2.

Cette annexe correspond :

Lot 1 : envoi en nombre des magazines presse

Lot 2 : envoi égrené des magazines presse

Lot 3 : envoi des autres publications hors presse.

Et pour

L’offre de base

La variante (1 variante par lot max)

Le fournisseur joint attaché ici un tarif pour chaque envoi qui correspond aux hypothèses mentionnées dans le lot pour la France métropolitaine et la corse, et joint un tarif applicable aux DOM TOM.

Il indique les modalités des envois à l’étranger.

Rappel : Ces tarifs sont identiques pour toute la France métropolitaine. Ils peuvent varier en fonction du poids.

Il explique en annexe 2 le fonctionnement de chaque tarif.

Annexe 2 à l’acte d’engagement : FONCTIONNEMENT DES TARIFS

**Cette annexe sert à déterminer le cout global de la prestation.**

**Rappel.**

**Critère cout**

Ce critère compte pour 80 % de la note finale attribuée à l’offre et est analysé **exclusivement** au regard de la réponse fournie dans l’Annexe 1 et 2 et 3 à l’AE : Bordereau des Prix Unitaires (BPU), fonctionnement des tarifs et éléments de calcul du cout complet.

Les mentions invitant à se reporter à d’autres documents ne sont pas prises en compte.

Cette annexe correspond :

Lot 1 : envoi en nombre des magazines presse

Lot 2 : envoi égrené des magazines presse

Lot 3 : envoi des autres publications hors presse.

Et pour

L’offre de base

La variante (1 variante par lot max)

A quoi correspondent les différentes colonnes des tarifs de l’annexe 1 ?

Répondez ici :

Rappel : Le cout global est simulé en fonction de la distribution réelle des magazines de l’INC (voir CCTP)

Comment ces prix évoluent ils ?

Répondez ici :

Quelles pénalités/réfaction appliquez vous en cas de non atteinte des critères et des niveaux associés ?

Répondez ici :

Annexe 3 à l’Acte d’Engagement

ELEMENTS DE CALCUL DU COUT COMPLET

Cette annexe sert à déterminer le cout global de la prestation.

Rappel.

Critère cout

Ce critère compte pour 80 % de la note finale attribuée à l’offre et est analysé exclusivement au regard de la réponse fournie dans l’Annexe 1 et 2 et 3 à l’AE : Bordereau des Prix Unitaires (BPU), fonctionnement des tarifs et éléments de calcul du cout complet.

Les mentions invitant à se reporter à d’autres documents ne sont pas prises en compte.

Cette annexe correspond :

Lot 1 : envoi en nombre des magazines presse

Lot 2 : envoi égrené des magazines presse

Lot 3 : envoi des autres publications hors presse.

Et pour

L’offre de base

La variante (1 variante par lot max)

Le candidat explique :

Pour le lot, et en fonction des différentes hypothèses indiquées dans le CCTP, et des différents tarifs mentionnés :

Les endroits où doivent être déposés les liasses, les contraintes logistiques de dépôts (horaires, forme de la livraison) (tenez compte des points de production)

Répondez ici :

Les contraintes techniques liées aux liasses (fourniture d’un bordereau, palettisation, filmage, méthode de liassage, passage dans un logiciel d’optimisation etc…)

Répondez ici :

Les méthodes de comptage, de recollement, de facturation et de paiement :

Répondez ici :

Attention :

Les contraintes sont valorisées comme indiquées dans le règlement de consultation

Les endroits où doivent être déposées les liasses font l’objet d’une simulation de coûts comme indiqué dans le règlement de consultation.

Les endroits où doivent être déposées les liasses font l’objet d’une simulation d’impact CO2 comme indiqué dans le règlement de consultation.

Annexe 4 à l’Acte d’Engagement

ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX DU PROJET

Cette annexe correspond :

Lot 1 : envoi en nombre des magazines presse

Lot 2 : envoi égrené des magazines presse

Lot 3 : envoi des autres publications hors presse.

Et pour

L’offre de base

La variante (1 variante par lot max)

Rappel

Cette annexe sert en partie à identifier la valeur environnementale du projet.

**Critère aspects environnementaux**

Ce critère compte pour 15% de la note finale attribuée à l’offre et est analysé **exclusivement** au regard du contenu de l’Annexe 3 à l’AE : bordereau de réponse au critère « Aspects environnementaux du projet » et part des externalités environnementale de la logistique INC (fiche technique) dans l’annexe 3 de l’AE

Les mentions invitant à se reporter à d’autres documents ne sont pas prises en compte.

Impact Carbone :

Quelle est la quantité de CO2 émise en moyenne par un pli de 130 g distribué (hors CO2 émis par l’INC pour livrer les envois à distribuer) ?

Répondez ici :

Annexe 5 à l’Acte d’Engagement

SOMMAIRE DE MEMOIRE TECHNIQUE

Cette annexe correspond :

Lot 1 : envoi en nombre des magazines presse

Lot 2 : envoi égrené des magazines presse

Lot 3 : envoi des autres publications hors presse.

Et pour

L’offre de base

La variante (1 variante par lot max)

Le mémoire technique n’est pas noté.

De manière simple, le candidat complète ici comment il réalise la prestation, quels moyens il met en œuvre pour répondre aux exigences du CCTP.

Organisation Technique

Organisation logistique

Organisation Administrative

Moyens humains.

Une description insuffisante entrainera le rejet de l’offre au titre du caractère inapproprié.